

Les Juifs de France face à L'IMPASSE politique*

Shmuel Trigano

Professeur des Universités

Que peuvent faire les Juifs de France ? Ils font face à une conjonction difficile.

D'un côté : une opinion publique – ou « médiatique » – globalement hostile à Israël et sans aucune empathie – c'est

le moins qu'on puisse dire – pour la communauté juive. D'un autre côté : une politique gouvernementale qui a, aujourd'hui, clairement pris parti pour la cause palestinienne. Les déclarations successives de Juppé et Sarkozy sur le caractère national juif de l'Etat d'Israël, sur l'échange « équilibré » de Shalit contre plus de 1000 terroristes palestiniens, et, enfin, le vote français pour l'admission de la Palestine à l'UNESCO ne laissent plus de doute¹.

Mais le doute lui-même était une façon, pour les Juifs de France, de se tromper eux-mêmes dans leurs attentes. Car, objectivement, malgré ses déclarations d'amitié, la présidence Sarkozy fut toujours hostile à Israël sur le plan international. Peu ont voulu remarquer les abstentions systématiques de la France dans les arènes internationales régulièrement hostiles à Israël. Les Juifs de France, institutionnels comme para-institutionnels, n'ont pas voulu reconnaître la réalité ni murmurer face à cet état de faits. Les cérémonies et les discours de circonstance qui les flattaient leur ont suffi.

Ils avaient mis, en effet, un grand espoir en Sarkozy. Sa nomination au ministère de l'intérieur, en 2002, avait représenté un tournant dans la simple reconnaissance de l'existence d'un antisémitisme en France. Depuis 2001, ce fait d'évidence avait été effectivement l'objet d'un tabou, orchestré par le gouvernement Jospin et mis en œuvre par les médias, ce qui fut à l'origine du syndrome d'hostilité envers les Juifs qui s'est depuis approfondi.

Je rappelle que pendant plus d'un an les institutions juives sur la demande du gouvernement ont gardé le silence sur les 450 agressions dont les Juifs étaient les victimes. Si j'ai créé l'Observatoire du monde juif, en 2001, ce fut avant tout pour rendre publique cette liste, que les institutions juives tenaient à jour, et la communiquer à l'élite politique ².

Aujourd'hui le vote de la France à l'UNESCO est d'autant plus grave qu'il va accentuer la guerre culturelle et symbolique du monde arabo-musulman non plus seulement contre Israël mais contre le peuple juif et le judaïsme. C'est en effet le triomphe du révisionnisme historique envers l'histoire et la religion juives (lieux saints et historiques d'Eretz Israel, à commencer par Jérusalem) qui se voit mondialement consacré.

Que peuvent faire les Juifs ? Il n'y a en France aucune alternative politique à cette impasse. La Gauche, empêtrée dans ses mythes, leur est hostile sur le plan d'Israël. Elle a clairement épousé la cause palestinienne. Sur le plan de la lutte contre le racisme anti-juif, elle a clairement adopté une pseudo-neutralité : c'est elle qui a forgé, en effet, la notion de « tensions inter-communautaires », en refusant de qualifier réellement les actes antisémites pour ce qu'ils étaient, et donc répréhensibles. Les extrêmes ne sont pas plus favorables : à gauche, c'est un discours *de facto* anarchiste contre les « riches » qui l'emporte. À droite, le FN est profondément anti-Israélien et son nationalisme pseudo-républicain met les Juifs et les immigrés dans le même sac.

Les Juifs se retrouvent ainsi enserrés dans l'étau d'une impasse, confrontés à des choix impossibles.

Choisiront-ils un Sarkozy qui a lutté – mais luttera-t-il demain ? – contre l'antisémitisme aux dépens de la justice envers Israël ? Cette alternative est de toutes façons fautive car les deux sont liés. L'antisémitisme aujourd'hui se nomme antisionisme. Ils se condamneraient alors à dépendre d'une politique qui leur est *de facto* hostile quant à leurs croyances les plus profondes, bien que cachée dans la proclamation d'une amitié ambivalente. Situation propice au développement d'une conscience tragique du monde. Comme dans la tragédie grecque où les héros crient contre un destin qui continue inexorablement sa course...

La fuite et l'esquive

Que peut-il se passer pour faire face à une telle impasse si ce n'est la fuite ou l'esquive ? Elle peut prendre plusieurs formes ³ : le départ dans les actes ou dans la tête et les symboles.

Le départ tout court, dans les actes, c'est bien sûr *l'émigration*, une démarche que l'élection de Sarkozy avait suspendue pour beaucoup, alors sous le coup du traumatisme de l'abandon des Juifs par les pouvoirs publics de 2001 à 2002. Remarquons qu'elle a néanmoins concerné quelques milliers de personnes.

Il y a, au vu de la réalité, **trois voies possibles** pour le départ « dans la tête », qui consiste à partir tout en restant sur place.

Par ordre de gradation allant vers plus de continuité juive, il y a d'abord, **l'assimilation** – degré zéro – qui représente une façon de fuir la difficulté qu'il y a à être juif dans un environnement non empathique, en se confondant avec l'environnement.

Puis nous avons la **sécession**, une façon de se dissocier du reste des Juifs en intégrant la « critique » du monde extérieur envers eux – et donc soi-même – pour la retourner contre d'autres Juifs, en se démarquant d'eux.

Deux modalités sont possibles : adopter la posture de **l'accusateur** en menant le procès contre Israël et d'autres Juifs (« accusés de tous les « ismes » possibles) et celle du **coupable** qui ne cesse d'accuser les Juifs – de s'accuser lui-même, donc – d'une sorte de péché originel pour lequel il fait pénitence en tentant de se justifier auprès de l'opinion dont il quémande la reconnaissance quoique pour lui, et lui seul, aux dépens d'autres Juifs, bien sûr. En cela il y a aussi là « sécession ».

Enfin, il y a la **démission**, paradoxalement la seule voie « positive » dans l'impasse actuelle.

Cette typologie des postures juives face à l'impasse vise en effet à évaluer la force de continuité de la stratégie existentielle adoptée. Le critère d'évaluation concerne le sens. Vivre en Juif, ce n'est pas seulement survivre, « faire son trou » comme un cloporte, mais vivre une vie pleine de sens, en accord avec les valeurs fondamentales du judaïsme et du peuple juif et en adéquation correcte avec l'environnement.

La démission donne un sens positif minimaliste (alors que la sécession donne un sens négatif – minimaliste pour les « accusateurs » et maximaliste pour les « coupables »). Sur cette échelle, l'émigration constitue une quête de sens radicale et revêt donc un sens positif maximaliste.

LA DÉMISSION CONNAÎT TROIS MODALITÉS.

La conversion à l'ultra-orthodoxie est la plus évidente et la plus structurée. Elle pousse le Juif à se désinvestir de la Cité et des affaires du monde et à se recentrer sur l'éternité et la sacralité, l'étude. Entrer en ultra-orthodoxie, c'est aussi sortir de la communauté juive. Sa progression actuelle, souvent parmi des milieux aisés (affaires et professions libérales) inattendus, témoigne de ce qu'ils y trouvent une rationalisation de l'impasse ressentie (l'écart entre leur bonne fortune et le défaut de sens).

A l'autre bout, nous avons le **néo-israélitisme**, en progrès aussi, qui rabote tous les aspects trop saillants de la condition juive sans pour autant renoncer à la « communauté », pour rejoindre dans un suprême effort le consensus propre à l'environnement : moralisme et discours « politiquement correct » sont ses caractéristiques.

Il existe une autre version, **victimaire**, de cette voie, plus éloignée de la « communauté » car elle fonde la légitimité de la condition juive, assumée donc d'une façon quelconque, dans le martyrologe juif. C'est parce qu'ils ont été des victimes que les Juifs justifient le « droit » d'exister comme une collectivité, essentiellement celle du malheur et dont le mal infligé par d'autres est la raison. « Excusez-nous d'exister mais c'est à cause de vous qui en êtes coupables ! » disent-ils. Aucune assomption positive de l'existence juive ici.

Enfin, la dernière modalité définit le développement d'une **conscience eschatologique**, d'attente de fin du monde, imposant une sorte de mise en suspens de la situation présente au bord d'un abîme pressenti mais mystifié en vision apocalyptique. Cette angoisse permet de sauvegarder un « quant à soi » dans l'impasse.

Pourquoi ces voies de « continuité » sont-elles autant de voies de démission ? L'histoire contemporaine a démontré qu'une stratégie existentielle qui renonce à prendre en charge le destin des Juifs comme peuple met en danger la survie de ces derniers. Or, c'est dans cette arène qu'est lancé le défi de l'antisio-nisme contemporain. Et c'est là où il y a démission.

Notes

* Sur la base d'une chronique sur Radio J, le vendredi 4 novembre 2011.

1. Il y a une doctrine française concernant Israël qui fut exprimée à merveille lors de la fameuse conférence du général de Gaulle sur « le peuple juif, sûr de lui même et dominateur », en 1967.
2. Cf. « Les Juifs de France visés par l'Intifada », Bulletin n°1 <http://obs.monde.juif.free.fr/pdf/omj01.pdf>
3. Je souhaite présenter ici une typologie de nature sociologique construite à partir de l'observation de la réalité, qui enregistre les possibilités d'actions possibles dans une situation donnée.

Israël dans la DOCTRINE française

Shmuel Trigano

La politique de la V^e République, envers Israël n'est pas le produit du hasard et de la circonstance, voire de la simple opportunité. Une doctrine l'inspire, dont on peut retrouver la charte dans la fameuse conférence du général De Gaulle en 1967, où il fustigea le « peuple sûr de lui-même et dominateur ». Ce texte énonce en fait les principes qui ont gouverné, jusqu'à ce jour, la politique française, celle du Quai d'Orsay. Ils permettent d'en comprendre la parfaite cohérence malgré des contradictions qui ne sont qu'apparentes.

Il définit plus que la politique des gaullistes et de la droite. La politique étrangère n'est pas en effet, dans ce pays, l'objet d'un débat, que ce soit dans l'arène des partis, du parlement, ou de l'opinion publique, de sorte que l'on peut avancer qu'elle représente la politique de La France.

En voici le modèle.

LES SEPT PRINCIPES DE LA DOCTRINE

1) Israël expression du Juif éternel, «dominateur»

Dans ses fondements, la doctrine concernant Israël assimile les Juifs et Israël, loin des distinguos républicains classiques qui différencie Israélites et Israéliens. «Certains redoutaient que les Juifs, jusqu'alors dispersés mais qui étaient restés ce qu'ils avaient été de tout temps, c'est-à-dire un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur, n'en viennent une fois rassemblés dans le site de leur

Shmuel Trigano

ancienne grandeur à changer en ambition ardente et conquérante les souhaits très émouvants qu'ils formaient depuis 19 siècles».

En somme :

- même persécutés, les Juifs étaient « dominateurs »
- la condition israélienne ressuscite ce qui avait valu aux Juifs d'être haïs : cette propension à la domination et cette morale élitiste
- un tri sélectif est fait entre les Juifs « fréquentables » (les non-sionistes) et ceux qui ne le sont pas (les sionistes), en fonction du critère de leur attitude souhaitée : *« on se demandait même chez beaucoup de Juifs si l'implantation (d'Israël)... n'allait pas entraîner d'incessants ... conflits. »*

À ce propos, Juppé a récemment émis une opinion plutôt ahurissante, prétendant que la majorité des Israéliens était pour « la paix » et que l'obstacle était Netanyahou, comme si Israël était une république bananière où un gouvernement pouvait subsister sans base démocratique. Ce partage entre deux types de Juifs est aussi tout à fait à l'œuvre sur la scène publique et médiatique actuelle.

2) Le Lobby juif

Elle construit une image du Juif possiblement qui se veut laudative mais sur laquelle pèse un soupçon : *« peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur »*, certes, mis aussi *« les vastes concours en argent, en influence, en propagande que les Israéliens recevaient des milieux Juifs d'Amérique et d'Europe »*, en d'autres termes le « lobby juif ».

On se souvient du rôle important joué par cette idée dans la politique française lorsque Chirac s'était opposé à la politique américaine lors de la guerre du Golfe et alors que l'antisémitisme se développait. Il ne fallait surtout pas que l'on parle d'antisémitisme pour ne pas s'attirer les foudres du « lobby juif » américain, crédité d'une influence considérable sur la présidence des États-Unis. Ce qui est toujours le cas quand par exemple on attribue aujourd'hui les revirements d'Obama sur la Palestine au poids de l'électorat juif que l'on veut bien distinguer de l'électorat américain.

3) Reconnaissance d'une légitimité victimaire à Israël

La reconnaissance d'Israël ne va pas à une réalité historique et politique reconnue comme telle, comme si elle était due, mais elle est concédée par grâce : *« en dépit du flot montant, tantôt descendant, des malveillances qu'ils suscitaient dans certains pays et à certaines époques, un capital (sic) considérable d'intérêt et même de sympathie s'était accumulé en leur (les Juifs) faveur, surtout, il faut bien le dire dans la chrétienté: un capital qui était issu de l'immense souvenir*

du testament nourri par toutes les sources d'une magnifique liturgie, entretenu par la commisération qu'inspirait leur antique malheur et que poétisait chez nous la légende du Juif errant accru par les abominables persécutions qu'ils avaient subies pendant la deuxième guerre mondiale.»

Ce dernier point renforce le facteur de commisération en concédant à l'entité reconnue la qualité victimaire découlant de la Shoah. Le lien d'Israël avec l'antisémitisme européen et la Shoah est le facteur décisif de la reconnaissance et de la légitimité d'un Etat d'Israël.

Dans le même discours, De Gaulle parle de l'installation d'Israël «*dans un quartier de Jérusalem dont il s'était emparé*» – ce qui est une drôle de façon de rendre compte de la guerre déclenchée par les Etats arabes, en 1948 et en 1967. «*Jérusalem devrait recevoir un statut international.*» L'Etat d'Israël est donc un occupant à Jérusalem, ce qui est un indice du déni de sa légitimité historique sur tout le territoire israélien.

Toutes les opinions récemment exprimées par Juppé et Sarkozy sur l'impossible et l'improbable caractère «*juif*» de l'Etat d'Israël s'inscrivent dans cette perspective.

3) Le péché originel

Mais même la légitimité victimaire est entachée d'un «*péché originel*» : «*On pouvait se demander..., si l'implantation de cette communauté sur des terres qui avaient été acquises dans des conditions plus ou moins justifiables et au milieu des peuples arabes qui lui étaient foncièrement hostiles, n'allait pas entraîner d'incessants, d'interminables frictions et conflits.*» Il est aussi question «*du sort scandaleux des réfugiés de Jordanie*».

■ C'est dire la dette morale que porte l'existence d'Israël et la moralité frelatée («*conditions plus ou moins justifiables*») de sa fondation : une malversation, en somme, une violence, une injustice.

■ L'Etat d'Israël est donc un facteur de conflit dans son essence et son existence mêmes, les Arabes sont exonérés de toute responsabilité car les Juifs sont par principe coupables. Le peuple juif n'a pas le droit en somme à une autodétermination politique et l'Etat d'Israël ne doit pas assumer sa souveraineté comme un Etat normal. Il n'est pas un Etat normal.

■ Il doit rester «*petit*» : «*On avait vu en effet un Etat d'Israël guerrier et résolu à s'agrandir. Ensuite l'action qu'il menait pour doubler sa population par l'immigration de nouveaux éléments donnait à penser que le territoire qu'il avait acquis ne lui suffirait pas longtemps et qu'il serait porté pour l'agrandir à utiliser toute occasion qui se présenterait.*»

En somme c'est un Etat qui par nature est porté à sortir du cadre victimaire et compatissant – et pourtant injuste – de son existence. Et quelle falsification de la réalité historique concernant cet agrandissement démographique résultant du fait que les Etats arabes nouvellement indépendants avaient expulsé

un million de Juifs dont 600 000 avaient trouvé un havre en Israël ! De cela, les Etats arabes ne sont pas coupables !

Tout le pro-palestinisme de la France s'inscrit dans cette perspective.

5) La politique «disproportionnée»

C'est pourquoi « *nous lui prodiguons des avis de modération* ». La France ici se fait paternaliste, morigénant cet Etat qui en fait n'existe que par la condescendance des Puissances dont la France, bien sûr (et non du fait de sa réalité intrinsèque) : il ne doit surtout pas sortir du petit créneau qui lui est concédé : « *L'établissement de leur Etat sur le territoire que leur avaient reconnu les Puissances tout en désirant qu'ils parviennent en usant d'un peu de modestie à trouver avec leurs voisins un modus vivendi.* »

Il y a quelques années l'ambassadeur français à Londres vitupérait contre « ce petit Etat de m... », la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf...

6) La défense d'Israël au bord de l'abîme

Mais attention, « *nous n'admettrions pas qu'il fût détruit* »... L'existence d'Israël se situe entre l'obligation de réserve sur le plan de la souveraineté et sa destruction potentielle. Si La France s'opposerait à sa destruction, elle n'apprécie pas qu'il sorte de sa « modestie », c'est-à-dire qu'il soit pleinement souverain. « *Si Israël est attaqué, dis-je alors en substance (à Abba Eban), nous ne le laisserons pas détruire mais si vous (Israël) vous attaquez nous condamnerons votre initiative* » : telle est la définition de ce que doit être l'espace vital d'Israël.

7) L'intérêt français prévaut

La France a néanmoins des intérêts (égoïstes) mais drapés dans la vertu morale.

La « morale » : « *une fois mis un terme à l'affaire algérienne* » (la fin du colonialisme français). L'intérêt : « *nous avons repris avec les peuples arabes d'Orient la même politique d'amitié, de coopération... dont la raison et le sentiment font qu'elle doit être aujourd'hui une des bases fondamentales de notre action extérieure.* »

Et si tel est le cas, dans l'affirmation de l'intérêt français, lui sans morale aucune, qu'en est-il des jugements moraux et idéologiques concernant Israël ?

LA COHÉRENCE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Ces sept points doctrinaux expliquent la politique française qui peut, comme on le voit aujourd'hui, allier la compassion pour la Shoah ou à la destruction possible de l'Etat au désintérêt pour sa capacité à assurer sa vie et exercer sa souveraineté (on se souvient de la condamnation cinglante par Sarkozy des « assassinats ciblés », qu'il s'est largement permis en Libye et en Afghanistan).

Dans toutes les arènes de la souveraineté, la politique française a lâché Israël. Les expressions de Juppé et de Sarkozy sur le fait que l'Etat d'Israël ne peut se dire un Etat « juif », sur le fait « colonial » à Jérusalem équivalent à une contestation des fondements mêmes de son existence. Le vote à l'UNESCO ouvre aussi la porte au révisionnisme palestinien en matière de lieux saints et historiques. Mais la France se réveille(ra) quand il sera question de la destruction possible d'Israël par l'Iran. A preuve les récentes déclarations de Sarkozy au Congrès juif mondial... « La France sera toujours aux côtés d'Israël face à un Iran qui le menace et qui est en train de développer des armes nucléaires. »

Néanmoins, on peut être très sceptique pour ce qui est de la « protection » de la France. Elle rappelle la parole de Sartre à propos du rapport aux Juifs « du démocrate », dans les *Réflexions sur la question juive* : « Le démocrate a fort à faire, il s'occupe du Juif quand il en a le loisir ... » Nous avons un exemple très récent de la validité des assurances (de surcroît internationales) de la France. Elle est à l'origine de la résolution 1701 du conseil de sécurité qui mettait fin à la deuxième guerre du Liban et assurait que la région au sud du Litani ne verrait pas le retour du Hezbollah et son réarmement. Israël s'était retiré à cette condition et les militaires français devaient constituer la FINUL chargée de veiller à la mise en œuvre de cette résolution. Or tout le monde sait très bien que cette force a laissé le Hezbollah se réarmer à un niveau jamais atteint et coloniser les territoires du sud. Pire, quand la FINUL fut menacée, il y a quelques mois, Sarkozy menaçait de retirer ses troupes...